

ÉCOLE MATERNELLE D'ARINTHOD

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2021

- Enfants nés en 2018 – Petite Section
- Enfants nés en 2019 – Toute Petite Section (nés avant le 01/09/2019)



Étape 1 : LA PRÉ-INSCRIPTION PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Téléchargez **le formulaire 2021/2022 pour la rentrée de septembre 2021** sur le site internet de TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ, [vous trouverez sur cette page internet toute l'explication de la procédure et des justificatifs qui vous sont demandés.](#) Vous pouvez télécharger le bulletin ici : <https://www.terredemeraude.fr/enfance-et-jeunesse/etablissements-scolaires/>

Ou

- Vous souhaitez recevoir la version papier pour la remplir, adressez un mail à l'adresse suivante, serviceenfance@terredemeraude.fr. Le service enfance jeunesse l'enverra à votre domicile. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées.

En cas de difficultés avec ces formalités administratives, n'hésitez pas à prendre contact avec le service enfance/jeunesse via notre adresse mail serviceenfance@terredemeraude.fr. Nos équipes restent mobilisées durant cette période de confinement et nous essaierons de vous apporter des solutions en cas de problèmes pour vous accompagner durant cette procédure administrative de préinscription scolaire.

Vous devrez ensuite retourner votre dossier complet (avec pièces justificatives mentionnées sur le bulletin de préinscription) au service Enfance / Jeunesse de TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ.

En cette période de confinement, 3 possibilités vous sont proposées :

◇ Par mail : serviceenfance@terredemeraude.fr (Il vous est conseillé de privilégier ce mode de transmission)
Scanner ou prendre en photo les différents documents (bulletin de préinscription, justificatifs etc...) et les joindre au mail. Les documents doivent être lisibles pour que nous puissions instruire le dossier.

◇ Par courrier ou dépôt du dossier à l'adresse suivante :
TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ • Service Enfance / Jeunesse
4 Chemin du Quart • 39270 ORGELET

Ce dossier fera ensuite l'objet d'une validation par M. le Président de la Communauté de Communes.

Il est conseillé, afin que nous puissions vous délivrer un certificat de scolarité dans des délais les plus courts possibles, de renvoyer votre dossier à la Communauté de Communes avant le vendredi 14 mai 2021. Votre dossier validé sera transmis à la directrice de l'école maternelle par les services de la Communauté de Communes. Une copie du certificat d'inscription validé vous sera adressée par courrier.

Étape 2 : ADMISSION À L'ÉCOLE

COVID 19 : dès que nous saurons s'il est possible d'organiser des journées d'inscription, nous vous indiquerons les démarches à entreprendre auprès de l'école maternelle. Il est possible que certaines pièces complémentaires au dossier de préinscription vous soient demandées par la directrice de l'école.

En cas d'impossibilité d'accueil à l'école, d'autres solutions seront mises en place pour vous donner toutes les informations nécessaires.



École maternelle Arinthod

2 rue Vivier • 39240 ARINTHOD

Tél : 03.84.48.07.72

Mail : maternelle.arinthod@ac-besancon.fr

Directrice : Mme Marlène PAGET

La directrice reste joignable
à l'adresse mail ci-dessus.

